



DELIBERATIONS

Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20251124-DEL202511-88-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025

du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MENET Clément, Maire.

PRESENTS : M. MENET Clément, Mme BOSOM Monique, M. BULHET Dominique, Mme CHARTRAIN Denise, Mme BAJON Danièle, M. VERGES Jean-Pierre, Mme CARRERE Corinne, Mme SKRZYNSKI Arlette, Mme GUILLARD Christine, Mme PERES Emeline, Mme BUILLES Sandrine, Mme NOGUERE Danièle, M. FRULIN Philippe, M. DUHAMEL Philippe, M. JUNCA Laurent, Mme ABAIR Nathalie, M. MICHELON Yves, Mme JACQUIER Carine, M. CANCEL Patrice.

PROCURATIONS : M. ABADIE Jean a donné procuration à M. BULHET Dominique, M. LEGODEC Yannick a donné procuration à Mme BOSOM Monique, M. SARRAZIN Didier a donné procuration à M. VERGES Jean-Pierre, Mme BAUDUIN Sophie a donné procuration à Mme BAJON Danielle, M. FARAUD Cédric a donné procuration à Mme CARRERE Corinne, Mme CARDOUAT Sidonie a donné procuration à M. MENET Clément, Mme BENSOUNNA Myriam a donné procuration à Mme CHARTRAIN Denise, M. PAUL Pascal a donné procuration à Mme ABAIR Nathalie.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CHARTRAIN Denise

N°202511-88 - OBJET : OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026- BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le Conseil Municipal ;

Entendu l'exposé du rapporteur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'en situation d'absence de vote du Budget Primitif 2026, il n'est permis à l'Ordonnateur d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement, que dans la mesure où il bénéficie d'une autorisation explicite préalable du Conseil Municipal ;

Vu la délibération n° 202503-25 du Conseil Municipal du 31 mars 2025 approuvant le vote du budget annexe Eau potable 2025 ;

Vu les décisions modificatives 2025 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Bureau Municipal en date du 17 novembre 2025 ;

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission Finances en date du 20 novembre 2025 ;

Le Conseil Municipal :

Article 1 : Autorise M. le Maire dans l'attente du vote du Budget Primitif 2026 à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du Budget de l'exercice 2025.

Article 2 : Précise comme suit les montants et l'affectation des crédits concernés par cette autorisation :

CHAPITRE		CREDITS 2025	25 %	PROPOSITIONS AFFECTATIONS
21	Immobilisation corporelles	287 857,80	71 964,45	71 900,00
TOTAL		287 857,80	71 964,45	71 900,00

M. le Maire met aux voix ce point. Il est adopté par 19 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions.

A signé le Secrétaire de séance présent,
Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Maire,
Clément MENET

DELIBERATION RENDU EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 25/11/2025

Publiée ou notifiée le 27/11/2025

P. Le Maire, par délégation

La Directrice Générale des Services,
Manon PRAGNERE

